



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00899

Numéro SIREN : 514 971 209

Nom ou dénomination : A.D.P.S. 21

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2014 sous le numéro de dépôt 1125

## ADPS21

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 4000 €  
SIEGE SOCIAL : 2 RUE NEUVE – 21110 THOREY EN PLAINE  
514 971 209

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le ...24...FEV...2014  
sous le n° A 1125

### Procès-Verbal des décisions de l'associé unique du 14/11/2013

L'an deux mille treize,

Le Quatorze Novembre A 19heures

Au siège social à Thorey en Plaine,

Le soussigné, David LURET, associé unique et propriétaire de la totalité des 4000 parts sociales de 1 € composant le capital social de la société ADPS 21 société à responsabilité limitée, au capital de 4000 €,

A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

#### PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 2 Rue Neuve 21110 Thorey En Plaine, au 6 Rue des Patenottes – Lieu-dit Hameau de Potangey – 21110 AISEREY, à compter rétroactivement du 01/11/2013, et, en conséquence de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 – Siège Social

Le siège social est fixé : 6 Rue des Patenottes – Lieu-dit Hameau de Potangey – 21110 AISEREY  
Le reste de l'article demeure inchangé

De ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

David LURET



STATUTS TYPES DES SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DONT L'ASSOCIÉ UNIQUE, PERSONNE  
PHYSIQUE, N'ASSUME PERSONNELLEMENT LA GERANCE

MISE A JOUR DU 14 NOVEMBRE 2013

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le .....2.4.FEV. 2014  
sous le n° A 1125

Société ADPS 21

Société à responsabilité limitée :

Au capital de 4000 (QUATRE MILLE) EUROS

Siège social : 96 Rue des Patenottes – Hameau de Potangey 21110 AISEREY

Le soussigné :

Monsieur David LURET, né le 10 Juin 1976 à Pontoise (95) a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

**STATUT**

**Article 1**

*Forme*

La société est à responsabilité limitée (associé unique)

**Article 2**

*Objet*

La société a pour objet : dépannage en plomberie sanitaire et autres prestations de services et de dépannage et activité de chauffage

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus (indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

**Article 3**

*Dénomination*

Sa dénomination sociale est ADPS 21

Son nom commercial est ADPS 21

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « Société à responsabilité limitée » ou des initiales : « EURL » et l'énonciation du capital social.

**Article 4**

*Siège social*

Le siège social est fixé à : AISEREY (21110) au numéro 6 de la rue des Patenottes – Hameau de Potangey .

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

**Article 5**

*Durée*

La société à une durée de 99 années

## Article 6

### *Apports*

Apports en numéraire : Quatre mille (4 000) Euros

Monsieur David LURET apporte et verse à la société une somme totale de Quatre mille (4000) Euros.

La somme totale versée, soit Quatre mille (4000) Euros a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à l'agence Banque Populaire de Bourgogne et de Franche-Comté de Longvic (21600).

Cette somme provient de la communauté de biens existant entre l'apporteur et son conjoint, *LURET Marion*, qui a été préalablement avertie de cet apport.

Mme Marion LURET (née RAVIER), conjoint de l'apporteur, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associé, pour la moitié des parts souscrites. L'original de cette lettre est demeuré annexé aux présents statuts.

## Article 7

### *Capital social et parts sociales*

Le capital est fixé à la somme de : Quatre mille Euros (4000)

Le capital est divisé en Quatre mille Parts de un (1) Euro Chacune, intégralement libérées.

## Article 8

### *Gérance*

La société est gérée par son associé unique, Monsieur David LURET.

## Article 9

### *Décisions de l'associé*

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

## Article 10

### *Exercice social*

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> Octobre et finit le 30 Septembre (par exception, le premier exercice sera clos le 30 Septembre 2010).

## Article 11

### *Comptes sociaux*

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12

*Actes accomplis pour le compte de la société en formation*

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des Sociétés.

Article 13

*Frais et formalités de publicité*

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à AISEREY (21110)

Le 14/11/2013

En 4 exemplaires.

Signature de l'associé

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Signature de l'associé'.